



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau****Quatorzième réunion**

Genève, 22-24 octobre 2019

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième réunion**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi
22 octobre 2019, à 10 heures***

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport de la réunion précédente.
4. Progrès réalisés dans le processus de ratification et adhésions récentes.
5. Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre des adhésions à cet instrument et amélioration de l'application des principes qui y sont énoncés par l'exploitation des avantages de la coopération :
 - a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion ;

* Les participants à la réunion au Palais des Nations sont priés de s'inscrire au plus tard deux semaines avant la réunion en utilisant la nouvelle procédure électronique, accessible à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=IYM5Me>. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion (www.unece.org/index.php?id=50208) ou contacter le secrétariat par courrier électronique (mayola.lidome@un.org). Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>) afin de se faire délivrer leur badge. En cas de difficultés, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone au numéro suivant : +41 22 917 2596.



- b) Application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial ;
 - c) Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière ;
 - d) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints ;
 - e) Comité d'application.
6. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable (ODD) et au titre de la Convention.
 7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux :
 - a) Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières ;
 - b) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière ;
 - c) Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'eau.
 8. Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières :
 - a) Atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières ;
 - b) Centre international d'évaluation de l'eau.
 9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
 10. Partenariats, communication et gestion des connaissances :
 - a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ;
 - b) Échange de données d'expérience entre les coordonnateurs ;
 - c) Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en vue de la gestion durable des ressources naturelles, y compris des eaux souterraines ;
 - d) Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels ;
 - e) Communication et gestion des connaissances ;
 - f) Contribution à des manifestations mondiales, dont le neuvième Forum mondial de l'eau.
 11. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.
 12. Ressources destinées au financement de la mise en œuvre du programme de travail.
 13. Application d'autres décisions prises par la Réunion des Parties à sa huitième session :
 - a) Mise au point d'un mécanisme de financement plus durable des travaux menés au titre de la Convention ;
 - b) Élaboration d'une procédure de sélection des pays hôtes pour les sessions à venir de la Réunion des Parties.
 14. Programme de travail en cours pour 2019-2021.
 15. Date et lieu de la prochaine session du Groupe de travail.
 16. Questions diverses.
 17. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. La quatorzième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau établi en vertu de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) se tiendra au Palais des Nations, à Genève. Elle commencera le mardi 22 octobre 2019 à 10 heures et se terminera le jeudi 24 octobre 2019 à 12 h 30. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur le site Web de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.
2. La réunion sera précédée, le 21 octobre, de la première réunion du Groupe d'experts sur l'allocation de l'eau, ainsi que de l'atelier régional sur l'établissement de rapports concernant l'indicateur 6.5.2 des ODD pour la région paneuropéenne.
3. Le Groupe de travail examinera la mise en œuvre du programme de travail de la Convention sur l'eau pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1). La réunion a pour objectif : d'échanger des vues sur la mise en œuvre des décisions prises par la Réunion des Parties à sa huitième session (Noursoultan, 10-12 octobre 2018) ; de préparer le deuxième cycle de rapports à soumettre au titre de la Convention et relatifs à l'indicateur 6.5.2 des ODD, notamment en examinant le projet de guide concernant l'établissement des rapports au titre de la Convention et se rapportant à l'indicateur 6.5.2 ; et de débattre des activités mondiales passées et présentes déployées au titre de la Convention, (et de celles qui le seront à l'avenir, par exemple en ce qui concerne l'allocation de l'eau et le financement de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau.
4. Compte tenu du grand nombre de participants attendus à la réunion, il est demandé aux représentants de bien vouloir limiter leur intervention à deux minutes au maximum. Par ailleurs, les exposés livrés sur invitation seront limités à huit minutes au maximum. Les coprésidents veilleront à faire strictement respecter ces limites. Le texte complet des déclarations et des exposés transmis au secrétariat seront diffusés sur la page Web de la réunion.

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.

Horaires indicatifs : mardi 22 octobre, 10 heures-10 h 10

5. À l'ouverture, la réunion sera présidée par des représentants de haut niveau. Ensuite, le Groupe de travail élira ses coprésidents, en tenant compte du fait qu'à sa huitième session, la Réunion des Parties a chargé M^{me} Heide Jekel (Allemagne) et M^{me} Lea Kauppi (Finlande) de préparer la session en cours du Groupe de travail.

2. Adoption de l'ordre du jour

Horaires indicatifs : mardi 22 octobre, 10 h 10-10 h 15

6. Les coprésidents présenteront le contexte et les principaux objectifs de la réunion. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'exposé dans le présent document.

Document(s)

Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/1)

¹ Voir www.unece.org/index.php?id=50208.

3. Adoption du rapport de la réunion précédente

Horaires indicatifs : mardi 22 octobre, 10 h 15-10 h 20

7. Le Groupe de travail sera invité à adopter le rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur deuxième réunion conjointe (Genève, 28-30 mai 2018).

Document(s)

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sur leur deuxième réunion conjointe (ECE/MP.WAT/WG.1/2018/2-ECE/MP.WAT/WG.2/2018/2)

4. Progrès réalisés dans le processus de ratification et adhésions récentes

Horaires indicatifs : mardi 22 octobre, 10 h 20-11 heures

8. Le secrétariat informera les participants de l'état de la ratification de la Convention, en rappelant que les amendements aux articles 25 et 26 ouvrant la Convention à l'adhésion des pays non membres de la CEE sont entrés en vigueur à la date du 6 février 2013 et sont devenus opérationnels le 1^{er} mars 2016, la Convention devenant de fait un cadre universel pour la coopération relative aux eaux transfrontières.

9. Le 31 août 2018, le Sénégal a présenté ses instruments d'adhésion à la Convention sur l'eau à l'Organisation des Nations Unies à New York et est devenu le deuxième pays extérieur à la région paneuropéenne à adhérer à la Convention après son ouverture au monde entier.

10. D'autres pays seront invités à faire rapport sur l'état d'avancement de leur adhésion.

Document(s)

Ratification status of the Water Convention, its amendments and protocols (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.1)

5. Avec l'aide des structures de coopération mises en place, sensibilisation croissante à la Convention, progression des adhésions et application croissante des principes qui y sont énoncés

Horaires indicatifs : mardi 22 octobre, 11 heures-13 heures et 15 heures-15 h 30

a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux conduisant à l'adhésion

11. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités visant à mieux faire connaître la Convention et à favoriser l'adhésion à celle-ci (domaine d'activité 1, activités 1.1). Le Groupe de travail sera informé des activités que le secrétariat, les Parties et les partenaires ont menées en vue de renforcer les capacités et de faire connaître la Convention, parmi lesquelles les sessions du premier Colloque international sur les eaux transfrontières en Amérique latine, organisé par le Pérou (Lima, 8 et 9 novembre 2018), les sessions organisées au cours de la septième Semaine africaine de l'eau (Libreville, 29 octobre-2 novembre 2018), la cérémonie organisée à l'occasion de l'adhésion du Tchad et l'atelier régional consacré à la Convention sur l'eau et au rôle du droit international dans la coopération transfrontière (N'Djamena, 21 novembre 2018), l'atelier régional organisé à l'intention des pays membres de l'Autorité du bassin du Niger (Abidjan, Côte d'Ivoire, 11 avril 2019), et la formation régionale destinée à montrer le parti pouvant être tiré des deux conventions mondiales sur l'eau pour promouvoir la coopération transfrontière sur le terrain (Dakar, 18 et 19 juin 2019).

12. En outre, le Groupe de travail sera informé des différents ateliers nationaux relatifs à la Convention sur l'eau organisés à la demande de certains pays, à savoir le Liban (Beyrouth, 11 avril 2019) et la Côte d'Ivoire (Abidjan, 15 avril 2019), conjointement avec des partenaires, pour appuyer les processus d'adhésion nationaux. Le secrétariat présentera le Plan de progression visant à faciliter les processus d'adhésion à la Convention sur l'eau, qui a été établi afin de donner des orientations et de répondre aux questions communes relatives aux processus d'adhésion. Le Groupe de travail sera ensuite invité à examiner les enseignements tirés des processus d'adhésion et à formuler des observations à ce sujet.

13. Il examinera les futures activités dans ce domaine visant à promouvoir davantage la Convention et à renforcer les capacités s'y rapportant au-delà de la région paneuropéenne.

Document(s)

Road map to facilitate accession processes to the Water Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.2)

b) Application de la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial

14. Le Bureau rappellera la stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), adoptée par la Réunion des Parties à sa huitième session, et présentera les mesures prises jusqu'à présent pour appliquer cette stratégie. Celle-ci a pour objectif de renforcer la coopération et les partenariats concernant la gestion des eaux transfrontières dans le monde afin de promouvoir le développement durable et la paix. Le Groupe de travail formulera des observations et examinera les moyens de renforcer encore la mise en œuvre de cette stratégie en prenant des mesures aux niveaux individuel et collectif.

Document(s)

Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2)

c) Promotion et diffusion des avantages de la coopération transfrontière

15. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités visant à promouvoir et à faire connaître les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (domaine d'activité 1, activités 1.2). Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis dans le cadre des activités visant à promouvoir et à faire connaître les avantages de la coopération transfrontière dans un certain nombre de bassins dans le monde, sur la base de la *Note d'orientation sur les avantages de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : Identification, évaluation et communication (ECE/MP.WAT/47)*, en particulier dans les bassins de Cubango-Okavongo et de Sio-Malaba-Malakisi, ainsi qu'au niveau national. Il examinera les enseignements tirés de ces processus ainsi que les autres manifestations d'intérêt pour l'application de la note d'orientation.

Document(s)

Moyens de recenser, d'évaluer et de faire connaître les avantages de la coopération relative aux eaux transfrontières – enseignements tirés et recommandations (ECE/MP.WAT/NONE/11)

d) Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes conjoints

16. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit des activités visant à aider les pays à élaborer et à réviser les accords et les arrangements de coopération relatifs aux bassins transfrontières (domaine d'activité 1, activités 1.3). Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis dans le cadre de différents projets d'appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs dans les pays d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, exécutés en collaboration avec des partenaires. Le Groupe de travail sera également informé des activités du même ordre menées en Afrique, telles que

l'organisation de la table ronde sur la coopération transfrontière relative à l'aquifère sénégal-mauritanien (Versoix, Suisse, 6 et 7 février 2019).

17. Un atelier mondial sur l'élaboration d'accords et d'arrangements de coopération relatifs aux eaux transfrontières se tiendra sous l'égide de la Convention les 1^{er} et 2 avril 2020, et une liste de contrôle concernant l'élaboration de ces accords sera établie. À ce propos, les participants présenteront des réflexions préliminaires concernant la liste de contrôle ainsi que la portée, les thèmes, les partenaires et les résultats de l'atelier, et le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur l'organisation de l'atelier.

e) Comité d'application

18. À sa huitième session, la Réunion des Parties a réélu les membres ci-après du Comité d'application : M. Kari Kinnunen, M. Stephen McCaffrey et M. Ivan Zavadsky. Elle a également élu de nouveaux membres : M. Martins Paporinskis et M. Pedro Cunha Serra, en plus des quatre membres élus à la septième session. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux concernant le Comité, ainsi que de ses activités passées et à venir.

6. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention

Horaire indicatif : mardi 22 octobre, 15 h 30-16 h 50

19. En 2015, un mécanisme d'établissement de rapports périodiques a été mis en place dans le cadre de la Convention, parallèlement à l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD. La CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sont les organismes responsables de ce mécanisme. Le Groupe de travail sera informé de l'évolution de la situation au niveau mondial en ce qui concerne l'évaluation des progrès accomplis dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), s'agissant en particulier de l'ODD 6 (relatif à l'eau), notamment pour ce qui a trait à l'Initiative de surveillance intégrée d'ONU-Eau pour l'ODD 6, et la deuxième collecte de données en 2020. En outre, le Groupe de travail sera informé des efforts de coordination et d'intégration à tous les niveaux, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, notamment liées au portail de données sur l'ODD 6.

20. À sa huitième session, la Réunion des Parties a adopté une version révisée du modèle de présentation des rapports au titre de la Convention et a décidé que les cycles de rapports suivants auraient lieu tous les trois ans, le 30 juin au plus tard. En outre, en vue d'améliorer la qualité et la comparabilité d'ensemble des rapports nationaux, la Réunion des Parties a chargé le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau d'élaborer, avec l'appui du secrétariat, un guide concernant l'établissement des rapports au titre de la Convention et relatifs à l'indicateur 6.5.2 des ODD, en temps voulu pour le prochain cycle de notification (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2, décision VIII/1).

21. Comme suite à la décision susmentionnée, le secrétariat a créé un groupe intergouvernemental chargé de l'établissement des rapports, qui a réuni une trentaine d'experts d'Afrique, d'Asie centrale, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et du Sud et d'Asie du Sud-Est. Deux réunions de ce groupe ont eu lieu à Genève, les 9 et 10 mai 2019 et les 3 et 4 septembre 2019, au cours desquelles ses membres ont examiné un avant-projet et, par la suite, un premier projet complet du guide. En outre, le projet de guide a été distribué aux pays partageant des eaux transfrontières ainsi qu'à d'autres experts pour observations. Le texte a ensuite été révisé. Le guide sera présenté au Groupe de travail, qui sera invité à formuler des observations sur ce projet avant la publication de la version finale en décembre 2019.

22. Le Groupe de travail sera également informé des manifestations régionales prévues ou déjà organisées par la CEE et l'UNESCO afin de sensibiliser l'opinion à l'établissement de rapports, de renforcer les capacités dans ce domaine et de favoriser l'harmonisation en vue du prochain cycle d'établissement de rapports, notamment l'atelier régional

paneuropéen sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, prévu pour le 21 octobre 2019. En outre, les données d'expérience concernant la manière dont les différents bassins ont harmonisé leurs données au cours du premier cycle de notification seront présentées. Un bref exposé sera présenté afin de mettre en évidence les différences entre les réponses figurant dans les rapports de pays riverains du même bassin et d'encourager les pays riverains à coopérer dans le cadre du deuxième cycle de rapports de manière à comprendre ces différences et à y remédier. Le Groupe de travail sera invité à examiner les moyens d'améliorer cette coopération au cours des prochains cycles de rapports.

23. Enfin, le Groupe de travail sera informé du prochain cycle de rapports au titre de la Convention et relatifs à l'indicateur 6.5.2 des ODD, qui sera organisé en collaboration avec l'UNESCO, ainsi que des éléments s'y rapportant, à savoir le modèle pour le deuxième cycle de rapports et la version révisée de la méthode par étapes de suivi de l'indicateur 6.5.2. Les invitations concernant le deuxième cycle de rapports seront envoyées en décembre 2019. Le Groupe de travail formulera des observations et les participants pourront poser des questions.

Document(s)

Décision VIII/I sur l'établissement de rapports au titre de la Convention (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2)

Reporting template of the second cycle for reporting (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.3)

Draft Guide to reporting under the Water Convention and as a contribution to Sustainable Development Goal indicator 6.5.2 (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.4)

Step-by-step monitoring methodology for indicator 6.5.2 (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.5)

7. Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

Horaire indicatif : mardi 22 octobre, 16 h 50-18 heures et mercredi 23 octobre, 10 heures-10 h 50

a) Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

24. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit d'appuyer les évaluations et dialogues intersectoriels par l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (domaine d'activité 3, activités 3.2). À sa huitième session, la Réunion des parties a approuvé la publication « *Methodology for assessing the water-food-energy-ecosystem nexus in transboundary basins and experiences from its application: synthesis* » (Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et synthèse des enseignements tirés de son application). Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis dans le cadre des activités ci-après menées dans le cadre du domaine d'activité sur les interactions :

- Le suivi de l'évaluation des interactions dans le bassin de la Drina ;
- L'évaluation des interactions dans le Système aquifère du Sahara du Nord-Ouest ;
- L'évaluation des interactions dans le bassin du Drin.

25. Le secrétariat présentera au Groupe de travail une liste de contrôle, établie en coopération avec la Division de l'énergie durable de la CEE, qui servira de base à l'élaboration d'un outil permettant de déployer durablement les énergies renouvelables en tenant compte des interactions et des considérations transfrontières. Le Groupe de travail sera invité à faire des observations à ce sujet.

26. Le Groupe de travail examinera également les activités futures dans ce domaine, notamment l'élaboration d'un document de synthèse résumant les solutions proposées face aux problèmes liés aux interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, qui devrait être achevé d'ici à 2020, comme demandé par les Parties.

Document(s)

Methodology for assessing the water-food-energy-ecosystems nexus in transboundary basins and experiences from its application: synthesis (Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et synthèse des enseignements tirés de son application) (ECE/MP.WAT/55)

A nexus approach to transboundary cooperation: The experience of the Water Convention (Approche fondée sur les interactions dans la coopération transfrontière : l'expérience de la Convention sur l'eau) (ECE/MP.WAT/NONE/12)

Investissements et développement durables dans les énergies renouvelables : prise en compte des ressources en eau et de l'environnement selon une approche fondée sur les interactions (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/5- ECE/ENERGY/GE.7/2019/5)

Deployment of Renewable Energy : The Water-Energy-Food-Ecosystem Nexus Approach to Support the Sustainable Development Goals (Exploitation des énergies renouvelables : approche fondée sur les interactions eau-énergie-alimentation-écosystèmes au service des objectifs de développement durable) (ECE/MP.WAT/NONE/7)

b) Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

27. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit un appui à l'élaboration de dispositifs transfrontières équitables et durables en matière d'allocation des ressources en eau (domaine d'activité 3, activités 3.3). Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement de l'élaboration du guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière, notamment des résultats de la première réunion du Groupe d'experts sur l'allocation des ressources en eau (Genève, 21 octobre 2019). Le Groupe de travail examinera les grandes lignes du guide et les prochaines étapes du processus de son développement, et formulera des observations.

28. Le Groupe de travail sera également informé des projets d'organisation d'ateliers régionaux sur l'allocation des ressources en eau.

Document(s)

Concept and outline for the handbook on water allocation in the transboundary context (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.6)

c) Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'eau

29. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux survenus en rapport avec l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne (UE) et son processus de dialogue sur les politiques nationales, concernant les activités menées tant en matière de gestion intégrée des ressources en eau avec le concours de la CEE que dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans l'application du programme de l'Initiative sur l'eau de l'UE relative aux pays du Partenariat oriental (EUWI+) (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Moldova et Ukraine), et le démarrage d'un projet financé par l'UE destiné aux pays d'Asie centrale. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations à ce sujet.

8. Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières

Horaires indicatifs : mercredi 23 octobre, 10 h 50-11 h 20

a) Atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières

30. Le Groupe de travail sera informé de l'atelier mondial sur l'échange de données et d'informations dans les bassins transfrontières (Genève, 4 et 5 décembre 2019), qui sera organisé en coopération avec les partenaires dans le but de passer en revue les données d'expérience pertinentes, d'examiner les bonnes pratiques et de formuler des recommandations concernant l'échange d'informations sur les bassins et aquifères transfrontières, compte tenu, entre autres, des nouvelles technologies de l'information. Cet atelier mondial se tiendra immédiatement après la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 6 décembre 2019), qui examinera les directives en matière de surveillance et d'évaluation dans le cadre de la Convention, ainsi que les travaux en cours et futurs, notamment les projets sur le terrain. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur l'atelier mondial et la réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation.

Document(s)

Concept Note of the global workshop on information exchange (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.7)

Ordre du jour provisoire de la quinzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (ECE/MP.WAT/WG.2/2019/1, à paraître)

b) Centre international d'évaluation de l'eau

31. La Réunion des Parties a adopté le programme de travail pour 2019-2021 du Centre international d'évaluation de l'eau hébergé par le Kazakhstan (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2). Le Groupe de travail sera informé des activités du Centre international d'évaluation de l'eau, notamment en ce qui concerne son rôle en tant que partenaire régional dans le renforcement de la coopération intersectorielle.

9. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

Horaires indicatifs : mercredi 23 octobre, 11 h 20-12 h 10

32. Le Groupe de travail sera informé des résultats de la quatrième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève, 14 et 15 février 2019), de l'atelier mondial sur l'adaptation fondée sur les écosystèmes dans les bassins transfrontières (Genève, 29 et 30 avril 2019), de la dixième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat (Genève, 1^{er} mai 2019) et des progrès concernant les projets pilotes et autres activités menées dans le cadre du réseau mondial de bassins.

33. Le Groupe de travail sera également informé de l'appui apporté aux pays et aux bassins en vue de financer l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, à savoir la publication par la Banque mondiale, en coopération avec la CEE et d'autres organismes, d'un document sur l'élaboration de projets susceptibles d'être financés et l'organisation de différents ateliers sur cette question destinés aux gestionnaires des bassins, et plus précisément ceux du lac Tchad et du Drin (N'Djamena, 19 et 20 novembre 2018 et Tirana, 25 et 26 novembre 2018 respectivement). Les participants seront invités à formuler des commentaires et à discuter des prochaines étapes.

34. Étant donné que la Journée mondiale de l'eau en 2020 sera consacrée à l'eau et aux changements climatiques et que plusieurs manifestations de haut niveau sur les

changements climatiques sont prévues prochainement, notamment le Sommet des Nations Unies sur le climat (New York, 23 septembre 2019), la période 2019-2020 est un moment particulièrement opportun pour souligner le rôle de l'eau et de la coopération transfrontière dans l'adaptation aux changements climatiques. Le Groupe de travail sera informé des contributions apportées à ces processus mondiaux relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, à savoir, entre autres, la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Katowice, Pologne, 2-14 décembre 2018) et ses sessions à venir, ainsi que la sixième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe (Genève, 13-17 mai 2019) organisée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Les participants seront également informés de la contribution de la CEE aux travaux du groupe d'experts d'ONU-Eau travaillant sur l'eau et le climat, en particulier de l'élaboration du nouveau document d'orientation sur le climat et l'eau.

35. Le Groupe de travail formulera au besoin des observations sur les travaux accomplis et examinera les activités futures dans ce domaine, notamment les contributions à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, à la Commission mondiale de l'adaptation/Centre mondial de l'adaptation aux changements climatiques, à ONU-Eau et à des manifestations telles que la Journée mondiale de l'eau en 2020 (sur le thème de l'eau et des changements climatiques).

Document(s)

Financing Climate Change Adaptation in Transboundary Basins: Preparing Bankable Projects (Financer l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières : élaboration de projets susceptibles d'être financés)²

Des paroles aux actes : Guide de mise en œuvre sur la gestion des catastrophes liées à l'eau et la coopération transfrontières (ECE/MP.WAT/56)

Document d'orientation d'ONU-Eau sur les changements climatiques et l'eau³

10. Partenariats, communication et gestion des connaissances

Horaire indicatif : mercredi 23 octobre, 12 h 10-13 heures et 15 heures-16 h 40

a) Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement

36. La Réunion des Parties a réaffirmé que la coopération avec les partenaires était l'un des points forts des travaux menés au titre de la Convention, en ce sens qu'elle permettait d'améliorer la qualité des produits et de renforcer l'impact des actions menées aux niveaux local, national et international et l'efficacité des activités, et a souligné que les partenariats mériteraient d'être maintenus et élargis avec les organisations régionales et sous-régionales, les organes communs, les organisations internationales – en particulier les membres d'ONU-Eau – et les ONG, entre autres. L'un des objectifs de la Stratégie pour la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2) est donc de renforcer les partenariats et les synergies avec les autres acteurs.

37. Le Groupe de travail examinera la coopération avec différents partenaires mondiaux et régionaux. Ces partenaires seront invités à indiquer comment ils perçoivent les avantages de l'universalisation de la Convention pour leurs activités et comment ils pourraient appuyer la promotion, l'application et la mise en œuvre de la Convention au niveau mondial.

² Banque mondiale, *Financing Climate Change Adaptation in Transboundary Basins : Preparing Bankable Projects* (Washington, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <http://documents.worldbank.org/curated/en/172091548959875335/Financing-Climate-Change-Adaptation-in-Transboundary-Basins-Preparing-Bankable-Projects>.

³ Voir www.unwater.org/policy-brief-on-climate-change-and-water/.

38. En particulier, les représentants des commissions économiques régionales et des organisations régionales des Nations Unies échangeront des informations sur leurs activités passées, en cours et prévues à l'appui de la mise en œuvre de la Convention. Le Groupe de travail sera informé des progrès accomplis dans l'élaboration d'un mémorandum d'accord entre la CEE et l'Organisation des États américains concernant l'appui à la coopération relative aux eaux transfrontières en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que des efforts de promotion et de la coopération avec l'Union pour la Méditerranée concernant le renforcement des synergies entre les activités menées dans le cadre du Programme de l'Union pour la Méditerranée et de la Convention dans le bassin de la Méditerranée.

39. Enfin, le Groupe de travail sera informé des préparatifs en cours pour la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé (Belgrade, 19-21 novembre 2019) et du projet de programme de travail du Protocole pour 2020-2022. Le Groupe de travail sera invité à examiner les différents moyens de renforcer la coopération entre la Convention et le Protocole.

Document(s)

Draft programme of work for 2020-2022 under the Protocol on Water and Health (Projet de programme de travail pour 2020-2022 au titre du Protocole sur l'eau et la santé) (ECE/MP.WH/2019/3-3, à paraître)

Annotated provisional agenda for the fifth session of the Meeting of the Parties to the Protocol on Water and Health (Ordre du jour provisoire annoté de la cinquième session de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé) (ECE/MP.WH/18-ECE/MP.WH/2019/3-1, à paraître)

b) Échange de données d'expérience entre les coordonnateurs

40. La Réunion des Parties a adopté la décision VIII/2 sur la désignation et les responsabilités des coordonnateurs (voir ECE/MP.WAT/54/Add.2). Les coprésidents rappelleront les principaux points figurant dans cette décision et inviteront les coordonnateurs présents à rendre compte de leurs activités.

41. Le Groupe de travail sera informé du fait que la majorité des Parties et d'autres pays partageant des eaux transfrontières ont officiellement désigné leurs coordonnateurs pour la Convention, mais qu'un nombre important de candidatures font encore défaut. Afin de promouvoir les échanges entre les coordonnateurs sur les moyens innovants de s'acquitter des tâches qui leur sont assignées, les coprésidents inviteront tous les participants, en particulier les coordonnateurs, à participer à un débat sur cette question.

c) Application de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources en vue de la gestion durable des ressources naturelles, y compris des eaux souterraines

42. Le Groupe d'experts de la gestion des ressources du Comité de l'énergie durable de la CEE a déployé des efforts considérables dans les domaines de la classification et de la gestion des ressources en accord avec les ODD. À sa huitième session (Genève, 25-28 avril 2017), le Groupe d'experts a demandé que lui soit confié le mandat d'élaborer une documentation offrant la possibilité de classer et de gérer d'autres ressources, notamment les eaux souterraines, au titre de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU). Le Groupe de travail chargé des eaux souterraines a été créé à la dixième session du Groupe d'experts de la gestion des ressources (Genève, 29 avril-3 mai 2019).

43. Conscient du rôle clef que joue la gestion intégrée et globale de toutes les ressources naturelles dans la réalisation des ODD, le Groupe d'experts, à sa dixième session, a recommandé d'élaborer et de développer le Système de gestion des ressources des Nations Unies. Cette activité est en outre alignée sur l'action déployée par la CEE dans le domaine de l'utilisation durable des ressources naturelles.

44. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux dans ce domaine, formulera des observations et examinera les possibilités de coopération future.

Document(s)

La Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Transformer les ressources naturelles de notre monde : vers une modification profonde de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources ? (ECE/ENERGY/GE.3/2018/7)

United Nations Resource Management System : Concept and design (Système de gestion des ressources des Nations Unies : Principe et conception) (ECE/ENERGY/GE.3/2019/10)

d) Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

45. Le Groupe de travail sera informé des activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, notamment de l'établissement de la version finale, de l'impression et de la diffusion des *Lignes directrices et bonnes pratiques en matière de sécurité pour la gestion et la rétention des eaux d'extinction d'incendie*. En outre, les nouveaux supports de communication du Groupe mixte d'experts, notamment des cartes postales et une brochure, seront présentés. Les participants examineront les moyens de diffuser et d'utiliser dans le cadre de leur travail les supports élaborés.

Document(s)

Safety Guidelines and Good Practices for the Management and Retention of Firefighting Water (Lignes directrices et bonnes pratiques en matière de sécurité pour la gestion et la rétention des eaux d'extinction d'incendie) (ECE/CP.TEIA/40-ECE/MP.WAT/58)

Joint Expert Group on Water and Industrial Accidents – Addressing the risk of accidental transboundary water pollution (Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels – Faire face au risque de pollution transfrontière accidentelle des eaux) (ECE/CP.TEIA/NONE/2019/1-ECE/MP.WAT/NONE/2019/1)

Diverses cartes postales sur les produits du Groupe mixte d'experts

e) Communication et gestion des connaissances

46. Le programme de travail pour 2019-2021 prévoit d'utiliser un large éventail d'outils de communication pour diffuser des informations sur les activités et les résultats de la Convention (domaine d'activité 7, activités 7.3). Le Groupe de travail sera informé des efforts de communication déployés par le secrétariat sur les médias sociaux et au moyen du bulletin d'information de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé publié tous les trois mois. Le secrétariat présentera différents moyens de renforcer les activités de communication en utilisant des médias plus actifs, notamment le compte Twitter @UNECE_Water.

f) Contribution à des manifestations mondiales, dont le neuvième Forum mondial de l'eau

47. Le Groupe de travail sera informé des contributions apportées par la Convention sur l'eau aux manifestations mondiales sur l'eau, telles que la Semaine mondiale de l'eau en 2019 (Stockholm, 25-30 août 2019), le Sommet de l'eau de Budapest (15-17 octobre 2019) et le neuvième Forum mondial de l'eau (Dakar, mars 2021).

48. Le Groupe de travail examinera les moyens de promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention sur l'eau dans le cadre de ces manifestations, et plus particulièrement du neuvième Forum mondial de l'eau.

11. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

Horaires indicatifs : mercredi 23 octobre, 16 h 40-18 heures

49. À sa huitième session, prenant acte des difficultés que rencontrent les pays et les bassins pour financer les différentes étapes de la mise en valeur des bassins transfrontières, la Réunion des Parties a décidé d'intégrer un nouveau domaine d'activité visant à faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. La première activité au titre de ce nouveau domaine d'activité a été l'atelier de haut niveau sur le financement de la mise en valeur des bassins transfrontières (Noursoultan, 9 octobre 2018), organisé par la CEE en coopération avec la Suisse, les Pays-Bas, le Kazakhstan, la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et son Réseau d'apprentissage, d'échanges et de ressources sur les eaux internationales (International Waters Learning, Exchange and Resource Network (IW:LEARN)) et la Banque mondiale. Les principales conclusions de cet atelier de haut niveau seront rappelées au moment d'examiner ce point.

50. Le Groupe de travail sera informé des principaux résultats des activités menées suite à cet atelier, telles que la séance consacrée à la mobilisation de ressources financières pour la gestion transfrontière des ressources en eau et la coopération dans ce domaine, organisée à l'occasion de la Semaine mondiale de l'eau en 2019 (Stockholm, 28 août 2019) en partenariat avec la Suisse, les Pays-Bas, la Banque africaine de développement (BAfD), la BAsD, la BEI, le FEM et son Réseau IW:LEARN, l'OCDE et la Banque mondiale.

51. À sa huitième session, la Réunion des Parties s'est félicitée de la coopération récemment engagée entre la Convention et les institutions financières et les banques, et a invité ces institutions à appuyer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en œuvre de la Convention dans le cadre de leurs projets, notamment au titre du nouveau domaine d'activité visant à faciliter le financement de la coopération dans ce domaine. Des représentants de ces institutions, par exemple du FEM, de la BAfD, de la Banque interaméricaine de développement (BIAD) et de la Banque mondiale, seront invités à faire part de leurs points de vue sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment sur la façon dont ils perçoivent les avantages de la mise en œuvre de la Convention dans le cadre de leurs interventions dans les bassins transfrontières.

52. Le Groupe de travail sera informé de l'atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins, qui se tiendra à Genève du 16 au 18 décembre 2020, notamment de l'étude de fond qui sera réalisée en vue de cet atelier. Les participants seront ensuite invités à prendre part à un débat sur les questions et les thèmes couverts par l'étude de fond, qui seront examinés lors de l'atelier mondial en 2020.

Document(s)

Co-Chairs' summary, High-level workshop: Financing transboundary basin development (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.8)

12. Ressources destinées au financement de la mise en œuvre du programme de travail

Horaires indicatifs : mardi 24 octobre, 10 heures-10 h 45

53. Le Groupe de travail sera informé de l'état des ressources financières nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2019-2021, en particulier de l'état des différents fonds d'affectation spéciale liés à la Convention, y compris des contributions financières, des dépenses et des besoins financiers. Le Groupe de travail sera invité à faire des observations à ce sujet.

54. Les Parties, ainsi que les autres États et organisations intéressés, seront invités à informer le Groupe de travail de leur intention de contribuer financièrement à l'exécution du programme de travail. Les contributions non préaffectées sont particulièrement bienvenues.

55. À la huitième session de la réunion des Parties, les pays avaient prié le secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris l'allocation de ressources humaines et financières supplémentaires provenant du budget ordinaire, pour assurer la gestion efficace et l'exécution intégrale du programme de travail (ECE/MP.WAT/54). Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux les plus récents concernant cette demande et s'intéressera aux prochaines étapes.

56. Enfin, le Groupe de travail examinera la question de l'établissement de rapports financiers au titre de la Convention sur l'eau et encouragera les donateurs à utiliser le rapport financier global établi chaque année pour le Groupe de travail plutôt que des rapports individuels pour chaque contribution.

Document(s)

Report on contributions and expenditures from June until December 2018 (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.9)

13. Application d'autres décisions prises par la Réunion des Parties à sa huitième session

Horaire indicatif : jeudi 24 octobre, 10 h 45-11 h 30

a) Mise au point d'un mécanisme de financement plus durable des travaux menés au titre de la Convention

57. À sa huitième session, la réunion des Parties a prié le secrétariat, en coopération avec le Bureau, d'élaborer, pour examen à la neuvième session de la Réunion des Parties, des options pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention. Le Bureau a décidé de définir des objectifs possibles pour un financement plus durable de la Convention. Cette proposition sera examinée et les participants seront invités à faire part de leurs observations.

b) Élaboration d'une procédure de sélection des pays hôtes pour les sessions à venir de la Réunion des Parties

58. À sa huitième session, la réunion des Parties a prié le secrétariat, en coopération avec le Bureau, d'officialiser la procédure relative aux propositions visant à accueillir les futures sessions de la Réunion des Parties et de la diffuser en temps voulu à la prochaine session de la Réunion des Parties. Une proposition concernant cette procédure sera présentée, pour examen par le Groupe de travail.

Document(s)

Proposed procedure for proposing and selecting host countries for future sessions of the Meeting of the Parties (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.10)

14. Programme de travail en cours pour 2019-2021

Horaire indicatif : jeudi 24 octobre, 11 h 30-12 heures

59. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2019-2021 et, au besoin, procédera à des ajustements mineurs.

Document(s)

Report on the implementation of activities under the Water Convention (ECE/MP.WAT/WG.1/2019/INF.11)

Programme de travail pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1)

15. Date et lieu de la prochaine session du Groupe de travail

Horaire indicatif : jeudi 24 octobre, 12 heures-12 h 10

60. Le Groupe de travail déterminera à titre provisoire la date et le lieu de sa prochaine réunion. Il sera également informé des dates d'autres réunions au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

16. Questions diverses

Horaire indicatif : jeudi 24 octobre, 12 h 10-12 h 20

61. Les délégations qui souhaitent proposer l'examen de questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

17. Clôture de la réunion

62. Les coprésidents prononceront la clôture de la réunion le jeudi 24 octobre 2019 à 12 h 30.
